

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation des conseillers de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » pour siéger au GAL (Groupe d'Action Locale) du SMAEMV Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux)

Monsieur Pierre GABERT Vice-président, explique à l'assemblée que le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux assure l'animation du territoire à cette nouvelle génération de Programme Opérationnel Européen. Fort de son expérience depuis 2003 dans la gestion du Programme d'Initiative Communautaire Leader +, le Syndicat avec ses partenaires publics et privés ont mis en place un Groupe d'Action Locale (GAL).

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le GAL a pour ambition de fédérer et de structurer à l'échelle du Ventoux : sa priorité stratégique est d'organiser, structurer, qualifier, en mobilisant les acteurs du territoire sur les enjeux de développement durable.

La Communauté de Communes étant partenaire, il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour désigner deux représentants, soit un titulaire et un suppléant pour siéger au Groupe d'Action Locale (GAL).

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Pierre GABERT - Membre titulaire et Monsieur Didier CARLE Membre suppléant pour siéger au GAL (Groupe d'Action Locale) du SMAEMV Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

